

Le 15 novembre 2022

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
180, boulevard Rideau, 1^{er} étage
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

Objet : Réponses aux questions concernant la demande de non-assujettissement de travaux de réfection et d'élargissement d'un tronçon de 5 km de route et le remplacement de 13 ponceaux
VRéf : KRG20-2710
N/Réf. : 3215-05-009

Madame,
Monsieur,

L'Administration régionale Kativik (ARK) souhaite procéder à l'élargissement d'un tronçon de 5 km sur une route de 12 km qui sort du village de Kuujjuarapik. Au bout de ce tronçon de 5 km, une route donnant accès à un nouveau site d'enfouissement sera construite prochainement. Cet élargissement requiert le remplacement de 13 ponceaux situés le long du tronçon en question, ainsi que l'ajout d'un nouveau ponceau.

PROCESSUS D'AUTORISATION

La présente lettre vise à répondre aux questionnements transmis le 5 octobre par Mme Mélissa Gagnon. Les réponses proviennent de notre client Amar Djedid, Chef de projet d'infrastructures civiles pour le gouvernement régional de Kativik. Le rapport demandé a été produit par la firme expert-conseil Stantec.

QC.1

Afin de qualifier les impacts environnementaux du projet, le promoteur doit préciser si une caractérisation des milieux naturels qui seront affectés par les travaux d'élargissement et de réfection a été réalisée et, le cas échéant, fournir cette caractérisation. Dans la négative, le promoteur doit s'engager à effectuer cette caractérisation, laquelle devra comprendre les milieux humides affectés par l'élargissement et les cours d'eau traversés par la route.

Le rapport d'étude écologique nommé « Étude écologique d'un projet de réfection et d'élargissement d'un tronçon de route de 5 km à Kuujjuarapik » est fourni en annexe de ce document. L'étude documente les principales composantes environnementales présentes sur le site du projet, c'est-à-dire les communautés végétales terrestres, les milieux humides, les cours d'eau et fossés, les espèces exotiques envahissantes (EEE), les espèces désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées et, basé sur les observations seulement, la faune. De plus, une caractérisation de 13 ponceaux et de leur potentiel d'habitat pour le poisson a été réalisée.

Objet : Réponses aux questions concernant la demande de non-assujettissement de travaux de réfection et d'élargissement d'un tronçon de 5 km de route et le remplacement de 13 ponceaux

VRéf : KRG20-2710

N/Réf. : 3215-05-009

QC.2

Le promoteur doit faire état des consultations et des démarches effectuées pour informer les utilisateurs de la route d'accès des populations du village nordique de Kuujuarapik et de la Première Nation Crie de Whapmagoostui. Le projet étant réalisé à proximité du territoire cri, le promoteur doit consulter et informer les utilisateurs et la population de Whapmagoostui à propos du projet, de son échéancier et de ses impacts et faire état des préoccupations ou commentaires soulevés par ceux-ci.

Cette route d'accès fait partie d'un projet commun entre les gouvernements Cree et Inuit. Un accord a été signé entre les deux communautés et l'élargissement de cette route fait partie des points de l'Accord. Le gouvernement Cree est informé de cet élargissement. En fait, l'élargissement de cette route sera effectué parce que la surcharge routière de ce chemin de 5.2km sera doublée (les Cree et les Inuit vont l'utiliser). Voir point 10.1 de l'Accord

QC.3

Le promoteur doit préciser les mesures qu'il entend mettre en place pendant les travaux afin de maintenir la circulation sur la route d'accès et garantir l'accès au lieu d'enfouissement.

Le nouveau site d'enfouissement sera ouvert au plus tôt en octobre 2024. Entre temps, chacune des deux communautés continuera à utiliser leur site d'enfouissement en place. Les travaux d'élargissement seront effectués durant la saison de construction de 2023.

QC.4

Le promoteur doit préciser à quel(s) endroit(s) et de quelle manière il entend traiter et éliminer les matières résiduelles générées par le projet, notamment les anciens ponceaux.

10 des 13 ponceaux qui seront remplacés sont en bon état. Le village nordique souhaite en faire profiter la communauté et prévoit les réutiliser pour d'autres travaux municipaux. Ces ponceaux ne peuvent être utilisés pour ce projet, car ils ne sont pas suffisamment longs pour une route à 2 voies.

COPIE CERTIFIÉ

L'auteur de ce document certifie que les reproductions des documents technologiques et papier sont équivalents et peuvent tenir lieu du document reproduit. Les reproductions ont été faites le 15 novembre 2022 à Montréal en utilisant le format PDF (Portable Document Format).

19 mai 2022

MELCC

Page 3 de 3

Objet : Réponses aux questions concernant la demande de non-assujettissement de travaux de réfection et d'élargissement d'un tronçon de 5 km de route et le remplacement de 13 ponceaux

V\Réf : KRG20-2710

N/Réf. : 3215-05-009

Nous espérons que le tout sera conforme à vos attentes. Si toutefois de plus amples renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez communiquer avec la soussignée.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Stantec Experts-conseils Itée



Éric Boucher, biol.

Professionnel en environnement

Tél. : 438-700-2058

Cell. : 438-226-2985

Eric.boucher@stantec.com

Ève Lauzon, biol., M.Sc.

Études et autorisations environnementales

Tél. : 514-669-8876

eve.lauzon@stantec.com

Pièce jointe : *Étude écologique d'un projet de réfection et d'élargissement d'un tronçon de route de 5 km à Kuujjuarapik*

cc \\ca0119-ppfss01\projets_partages\167040373\en\3_livr\broillon\avis_non-assuj\167040373_non_assuj_melcc_ref-chemin-kuujjuarapik_finale.docx